

Des transformations insolites

Par Clémentine Garnier – publié le 14/10/2016

Constructions, réaffectations, développement du tourisme : les édifices religieux ne bénéficient pas du même traitement partout. Découvrez quelques transformations remarquables avec notre cartographie.



La chapelle du lycée Corneille de Rouen est devenue un auditorium. © Chapelle Corneille

« Que va-t-on voir quand on visite Paris ? La Tour Eiffel, le Louvre et... Notre-Dame ! » ; Marie-Laure Pain, déléguée générale de l'Observatoire du patrimoine religieux (OPR), énonce bien un état de fait. « Les églises et cathédrales font partie intégrante du tourisme et on voit même se développer un tourisme exclusivement religieux, pas uniquement suivi par des croyants ou des pratiquants. » Lourdes, Lisieux, le Mont-Saint-Michel, Rocamadour... Dix-sept sites français se distinguent parmi les destinations prisées pour des séjours en pèlerinage. L'association [Villes sanctuaires en France](#) les recense et est à l'origine d'un partenariat avec Atout France [agence de développement touristique de la France, ndlr] : le groupe de travail Tourisme et Spiritualité assure la promotion des sites au niveau international. Les marchés lointains tels que le Brésil, les États-Unis et l'Asie du Sud-Est sont ciblés par la campagne.

Au total, le tourisme religieux draine quelque 20 millions de voyageurs en France chaque année (sur les 90 millions au total). Ce nombre tient aussi compte des retraites spirituelles, qui trouvent de plus en plus d'adeptes et s'étendent à des confessions différentes de la foi catholique. Le succès du tourisme religieux s'explique également par le fait que 34 % des sites religieux – plus du tiers – comptent parmi les 15 % d'édifices français protégés au titre des Monuments historiques. Pour autant, l'entretien régulier des sites ne semble pas toujours encouragé...

Des transformations insolites

Depuis 2007, l'[Observatoire du patrimoine religieux](#) (OPR) dresse un inventaire des édifices, toutes religions confondues, que compte la France : 68 000 ont été recensés à ce jour. Nombre d'entre eux souffrent d'une détérioration avancée : le plus souvent, il s'agit « de problèmes d'infiltration d'eau ou d'air, dus à une perte d'étanchéité des toitures », informe la directrice déléguée de l'OPR. Cet organisme tente de sensibiliser les maires à la remise en valeur de leur site. « Dans beaucoup de villages, l'église est souvent le seul bien patrimonial et fédérateur de la population. »

Pourtant, l'intérêt économique présenté par la préservation du patrimoine n'est pas toujours perçu. Or, un entretien peu ou pas assuré entraîne des travaux tardifs dont le coût se révèle souvent important. Aussi, « nous conseillons aux communes de souscrire des assurances afin de se prémunir en cas de difficulté de ce genre ». Faute de moyens, des bâtiments sont laissés à l'abandon ou vendus et affectés à un nouvel usage : 255 églises et chapelles sont, à ce jour, concernées sur les 42 258 dénombrées sur le territoire français – soit 0,60% –, selon le rapport annuel publié par la Conférence des évêques de France (septembre 2016). Lieu d'expositions, poste de police, épicerie ou encore mosquée ; [les transformations sont parfois étonnantes.](#)

Hormis ces ré-affectations exceptionnelles, les édifices sont le plus souvent repris par des associations culturelles, selon les informations de Patrice Besse, spécialiste de la cession d'édifices anciens. Dans les cas les plus tristes, les édifices sont tout bonnement détruits. Dix-neuf l'ont été depuis 2000 ; « c'est peu », relativise Marie-Laure Pain, appréhendant des « destructions nécessaires à venir » si l'entretien global reste négligé.

À Paris, le budget patrimonial est à la hausse

Sur les 1715 églises d'Île-de-France, 451 sont à la charge des diocèses car elles ont été bâties après 1905 (loi de séparation des Églises et de l'État). Les autres sont à la charge des communes ou de l'État. À Paris, la mairie est propriétaire de 96 édifices religieux sur les 200 que compte la capitale. « Nous établissons, avec la Ville, la liste des édifices qui doivent être rénovés en priorité », confie Marie-Laure Pain. Dans l'église Saint-Augustin (8^e arr.), « des pierres se désolidarisent et menacent de tomber » mais « des travaux sont en cours » grâce à un travail mené avec l'association SOS Paris. « À l'occasion des élections municipales de 2014, nous nous sommes exprimés dans le débat et le budget alloué au patrimoine religieux est passé de 60 à 80 millions d'euros » (« Plan patrimoine culturel »).

En juin dernier, deux sites ont été inaugurés : l'église Saint-Germain de Charonne (20^e arr.) a été totalement restaurée pour 8,9 millions d'euros, dont une participation de l'État à hauteur de deux millions d'euros. Une contribution justifiée par le classement du site au titre des Monuments historiques. La chapelle de la Vierge de l'église Notre-Dame d'Auteuil a vu ses sculptures et ses vitraux refaits à neuf, pour 65 000 euros. Trois édifices seraient, eux, dans un état particulièrement inquiétant : la synagogue de la Victoire (1^{er} arr.), le temple protestant des Billettes (4^e arr.) et l'église Saint-Séverin (5^e arr.). La liste prioritaire concerne les sites suivants : la Madeleine, Saint-Louis-en-l'Île, Saint-Eustache, Saint-Sulpice, Notre-Dame de Lorette, Saint-Merri, Saint-Philippe-du-Roule, la Sainte-Trinité, Saint-Vincent-de-Paul, Saint-Pierre-de-Montrouge et Saint-Germain-des-Prés. Autant de noms familiers des Parisiens... et des touristes !

L'église dépasse parfois le simple lieu cultuel

Les constructions d'édifices religieux se sont réduites de moitié sur l'ensemble de l'Hexagone : elles sont passées de 1242 entre 1905 et 1965 – en raison des nombreuses reconstructions à l'issue des deux guerres – à 644 de 1965 à nos jours. La région parisienne échappe à cette logique : une centaine d'églises y ont été édifiées entre 1931 et 1940, contre 200 depuis l'après-guerre. La raison : « les constructions s'intègrent aujourd'hui dans un projet urbanistique plus grand », explique Arielle Courty, directrice déléguée des [Chantiers du Cardinal](#).

Trois fonctions sont désormais prêtées au lieu saint : « en plus de sa dimension cultuelle, l'église devient attenante à un lieu d'accueil et à un espace culturel. Le site, au complet, devient un véritable lieu de vie. » Il y a cinquante ans, « on construisait une église, son presbytère, et puis c'est tout. »

Ainsi, à Créteil, la cathédrale est entourée d'un ensemble de lieux culturels, la Zac Clichy-Batignolles intègre la Maison Ozanam à son réaménagement et, à Saint-Pierre-du-Perray, « tout un centre-ville s'est recréé autour de l'église ». À la Défense, Notre-Dame de Pentecôte a carrément vu le jour sur un lieu de travail. « Les municipalités, en tout cas en Île-de-France, comprennent l'apport sociétal des églises, observe Arielle Couty. Si elles ne peuvent ou ne veulent pas toujours financer les constructions ou les rénovations, on est loin de l'anticléricalisme des années 50. »